

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DECISION MODIFICATIVE N° 1
(Vote de crédits)

Date de convocation :	28/11/2023	VOTES	
Nombre de membres en exercice :	28	Pour :	26
Nombre de membres présents :	19	Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	26	Abstention :	0

L'an 2023, le 06 décembre, à 18 heures, à la salle des fêtes d'Huriel, les membres de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel, légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Jean-Elie CHABROL

Présents : M. ABRANOWITCH Stéphane, M. ANTONIOTTI Ludovic, M. CHABROL Jean-Elie, M. CHEMINET Jean-Louis, M. COULANJON Jérôme, Mme DEFFONTIS Sandrine, Mme DOUSSET Brigitte, M. DUBREUIL Alain, M. JACQUOT Christian, Mme NAQUET Corinne, M. NOWAK Pierre, M. PALLIOT Jean-Michel, M. PENAUD Jean-Pierre, M. PETIT Emile, Mme ROLIN Sylvie, M. ROUYAT Hervé, Mme TABOURET Valérie, Mme VERMEZ Nadège, Mme AGUILLAUME Valérie (suppléante)

Procurations : Mme AVELINE Pauline donne pouvoir à Mme TABOURET Valérie, M. BOURICAT Gérard donne pouvoir à Mme NAQUET Corinne, M. CHARRET Thierry donne pouvoir à M. CHABROL Jean-Elie, M. COFFIN Denis donne pouvoir à Mme VERMEZ Nadège, M. LECLERC Christophe donne pouvoir à Mme ROLIN Sylvie, Mme MANGERET Corine donne pouvoir à M. DUBREUIL Alain, M. LAMY Raymond donne pouvoir à M. ABRANOWITCH Stéphane

Absents :

Excusés : Mme AVELINE Pauline, M. BOURICAT Gérard, M. CHARRET Thierry, M. COFFIN Denis, M. DAUGERON Daniel, M. DUMONTET Bertrand, M. DUNEAUD Jean-Luc, M. LAMY Raymond, M. LECLERC Christophe, Mme MANGERET Corine

Secrétaire de séance :

Objets : Crédits 011

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6061 (011) : Fournitures non stockables (e	100,00	74 (74) : SUBVENTIONS D'EXPLOITATI	1 150,00
6063 (011) : Fournitures d'entretien et de pe	202,00		
61528 (011) : Autres	509,00		
6262 (011) : Frais de télécommunications	112,00		
6817 (68) : Dot. aux dépréciations des acti	227,00		
	1 150,00		1 150,00
Total Dépenses	1 150,00	Total Recettes	1 150,00

Certifié exécutoire par , Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture ou sous-préfecture, le et de la publication le

A HURIEL, le 07/12/2023

Ont signé Le Président et le(s) secrétaire(s) de séance pour extrait conforme

Le Président

le(s) secrétaire(s) de séance